RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 11489
Numéro SIREN : 811 654 961
Nom ou dénomination : ARTHUR & DIMITRI

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2020 sous le numéro de dépôt 54870

ARTHUR & DIMITRI
Société par actions simplifiée au capital de 120.000 euros
Siège social : 51 boulevard Voltaire
75011 PARIS
811 654 961 RCS PARIS
(La « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 12 JUIN 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT,
LE DOUZE JUIN,

Les soussignés

- **Monsieur Arthur LECOMTE**, titulaire de 59.900 actions,
- **Monsieur Dimitri ABOULKER**, titulaire de 60.100 actions,

Détenant ensemble la pleine propriété des 120.000 actions composant le capital de la Société ci-dessus désignée.

Après avoir exposé :

1) Que les soussignés sont les seuls associés de la Société,
2) Que l'article 15-2 des statuts de la Société prévoit que les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte sous seing privé ;
3) Que le capital social de la Société est composé de cent vingt-mille (120.000) actions d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune réparti comme ci-avant présenté ;
4) Que les associés, dans le cadre des accords qu'ils ont passé notamment aux termes d'un protocole d'accord en date du 1er avril 2020 et qui sera modifié par avenant dont le projet définitif a été approuvé par les associés en date du 12 juin 2020 (le « **Protocole** ») organisant la sortie du capital social de Monsieur Dimitri ABOULKER, envisagent de procéder à la réduction du capital social d'une somme de 60.100 euros, par voie de rachat de 60.100 actions au prix de 234.991 euros, dont 60.100 euros de valeur nominale, en vue de leur annulation et imputation à due concurrence sur le montant du capital social et pour le solde sur les réserves et le report à nouveau ;

Ont adopté à l'unanimité les décisions suivantes :

- Réduction du capital social d'une somme de 60.100 euros ;

- Conditions et modalités de la réduction de capital ;

- Pouvoirs aux fins des formalités légales.

AL DA

PREMIÈRE DECISION

(Réduction du Capital)

Afin de mettre œuvre les accords passés entre les associés, les associés ont décidé à l'unanimité, après avoir signé le Protocole et approuvé les termes de son avenant dans un projet définitif en date du 12 juin 2020 et des conditions dans lesquelles la sortie de Monsieur Dimitri ABOULKER devait être réalisée :

- De réduire le capital social pour un montant de 60.100 euros, afin de le ramener de 120.000 euros à 59.900 euros par voie de rachat de 60.100 actions au prix de 234.991 euros, soit un prix de 3,91 euros par action, de procéder à l'annulation de 60.100 actions par imputation à due concurrence sur le montant du capital social et pour le solde sur les réserves et le report à nouveau.

- De réaliser la réduction de capital en une seule fois dans un délai maximum de 20 jours, à compter de l'expiration du délai d'opposition ou de rejet des oppositions dans les conditions et modalités déterminées au Protocole et sous réserve de signature définitive par les deux associés de son avenant dont la version définitive a été approuvée en date du 12 juin 2020.

DEUXIÈME DECISION

(Conditions et modalités de la réduction de capital)

En conséquence de la décision précédente, les associés ont décidé à l'unanimité qu'une offre d'achat de 60.100 actions, comportant toutes les indications mentionnées aux articles R225-153 et R225-154 du Code de commerce, sera adressée à tous les actionnaires par courrier électronique aux adresses éléctroniques suivantes :

- lecomte.arthur@gmail.com
- dimitri.aboulker@gmail.com

Les associés disposeront alors d'un délai de 20 jours à compter de l'envoi de la notification de cette offre d'achat aux fins notamment de l'accepter ou de pas y donner suite.

Si le nombre d'actions présentées à l'achat excède le nombre des actions à acheter, il sera procédé, pour chaque associé qui s'est porté vendeur, à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être détenteur. Le cas échéant, les fractions d'actions qui résulteront de l'application de cette méthode seront totalisées et le nombre entier d'actions ainsi obtenu sera réparti entre les actionnaires vendeurs dont les fractions sont les plus élevées.

Si le nombre d'actions présentées à l'achat n'atteint pas le nombre d'actions à acheter, le capital social ne pourra pas être réduit.

TROISIÈME DECISION

(Pouvoirs donnés au Président)

Les associés donnent unanimement au Président de la Société, Monsieur Arthur LECOMTE, le pouvoir de procéder à ces rachats après expiration du délai d'opposition des créanciers ou règlement du sort des éventuelles oppositions en conformité des prescriptions légales, procéder si nécessaire à une réduction proportionnelle des demandes d'achat, constater l'annulation des titres rachetés et la réduction de capital en découlant, modifier corrélativement les statuts et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire à la bonne fin de l'opération.

AL DA

QUATRIEME DECISION

(*Pouvoirs aux fins de formalités légales*)

Les associés confèrent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal signé par chacun des associés.

Les Associés reconnaissent que les présentes sont signées électroniquement dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, grâce à la plateforme AdobeSign (i) permettant la remise d'un exemplaire numérique de l'acte à chacune des parties signataires et (ii) garantissant que le présent acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Fait à Paris, le 12 juin 2020,

Arthur Lecomte

Arthur Lecomte (Jun 12, 2020 19:07 GMT+2)

Monsieur Arthur LECOMTE
Associé

DA (Jun 12, 2020 19:38 GMT+2)

Monsieur Dimitri ABOULKER
Associé

PV DUA A&D - 20200612

Final Audit Report 2020-06-12

Created:	2020-06-12
By:	Raphaël PERRIN (rperrin@forperspectives.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAA_EFtJk9Wl1AxXMPZBw-7YDp-q5okbaCj

"PV DUA A&D - 20200612" History

Document created by Raphaël PERRIN (rperrin@forperspectives.com)
2020-06-12 - 4:26:12 PM GMT- IP address: 80.15.161.67

Document emailed to Arthur Lecomte (lecomte.arthur@gmail.com) for signature
2020-06-12 - 4:29:11 PM GMT

Email viewed by Arthur Lecomte (lecomte.arthur@gmail.com)
2020-06-12 - 4:51:48 PM GMT- IP address: 66.249.93.81

Document e-signed by Arthur Lecomte (lecomte.arthur@gmail.com)
Signature Date: 2020-06-12 - 5:07:56 PM GMT - Time Source: server- IP address: 78.192.162.230

Document emailed to DA (dimitri.aboulker@gmail.com) for signature
2020-06-12 - 5:07:57 PM GMT

Email viewed by DA (dimitri.aboulker@gmail.com)
2020-06-12 - 5:37:29 PM GMT- IP address: 92.184.116.229

Document e-signed by DA (dimitri.aboulker@gmail.com)
Signature Date: 2020-06-12 - 5:38:17 PM GMT - Time Source: server- IP address: 92.184.116.229

Signed document emailed to Raphaël PERRIN (rperrin@forperspectives.com), Arthur Lecomte (lecomte.arthur@gmail.com) and DA (dimitri.aboulker@gmail.com)
2020-06-12 - 5:38:17 PM GMT